



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 avril à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-297

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 13 AVRIL 2016 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 12 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 13 avril 2016 ainsi que de la séance spéciale tenue le 12 avril 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2016-298

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LES JARDINS LORRAIN - PHASE 2 : MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINS LOTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE QUI SERVIRA AU BASSIN DE RÉTENTION - PHASE 3 : DÉSIGNER UNE VOIE D'URGENCE, ABOLIR UN NOM DE RUE (RUE SAINT-GERMAIN), DÉSIGNER LE PROLONGEMENT D'UNE RUE (RUE MAURICE-BEAUDOIN) ET APPROUVER UN CHANGEMENT D'ADRESSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-137 du 16 février 2016; approuvait la phase 3 du projet de développement résidentiel Les Jardins Lorrain.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique la modification des lots représentant le bassin de rétention (agrandissement), la désignation d'un lot à titre de voie d'urgence, l'abolition d'un nom de rue, le prolongement d'une rue ainsi que la modification d'un numéro d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE ces changements sont apportés notamment pour assurer la continuité du réseau routier existant et pour des raisons de sécurité lors d'interventions d'urgence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation cadastrale pour le bassin de rétention, le prolongement de la rue Maurice-Beaudoin (existante) et, par le fait même, l'abolition du nom de la rue Saint-Germain, l'identification d'une voie d'urgence et consent également au changement d'adresse d'un immeuble.

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
Projet Jardins Lorrain – Phase 2 <u>Identification du bassin de rétention</u> 5 878 963, 5 878 967 et 5 887 187 (plus le lot 5 771 139 existant)	Cadastre du Québec	82, rue Edgar-Degas
<u>Abolition d'un nom de rue</u> Lot 5 447 897 (ancien numéro de lot)	Cadastre du Québec	Rue Saint-Germain
<u>Prolongement de rue</u> Lot 5 831 729	Cadastre du Québec	Rue Maurice-Beaudoin
Projet Jardins Lorrain – Phase 3 <u>Voie d'urgence</u> Lot 5 831 725	Cadastre du Québec	
<u>Modification d'adresse</u> Lot 1 253 597	Cadastre du Québec	ADRESSE ACTUELLE 11, rue Saint-Germain NOUVELLE ADRESSE 108, rue Maurice-Beaudoin

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document relatif aux changements mentionnés plus haut.

Adoptée

CE-2016-299

SOUMISSION 2015 SP 227 - REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT - ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE HULL - PROJET 15-2021 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Collette inc., 1523, chemin du Pays-Brûlé, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour le remplacement des réservoirs de carburant aux ateliers municipaux du secteur de Hull, pour un montant total de 563 114,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 mars 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15008-002-05548	514 198,16 \$	Remplacement des réservoirs de carburant souterrains aux ateliers municipaux de Hull - Travaux
04-13493	24 488,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	24 427,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-300

SOUSSION 2016 SP 041 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE LAURIER, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet Réfection de chaussée et aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier, phase 1, pour un montant total approximatif de 117 320,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-034-05549	107 129,24 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers d'aqueduc et d'égouts - Chaussée de la rue Laurier
04-13493	5 102,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 089,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-301

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - GROUPE ATWILL-MORIN - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION À LA MAISON DU CITOYEN - PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-978 du 12 juin 2013, mandatait le Groupe Atwill-Morin pour un montant de 2 552 445 \$ incluant les taxes, pour la phase 3 de la réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1744 du 11 décembre 2013, entérinait les avenants 1 à 11 et autorisait des ajustements au contrat à l'entrepreneur Groupe Atwill-Morin pour des travaux supplémentaires pour un montant de 300 849,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-884 du 9 juillet 2014, entérinait les avenants 12 à 36 et autorisait des ajustements au contrat à l'entrepreneur

Groupe Atwill-Morin pour des travaux supplémentaires pour un montant de 274 129,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 31 402,12 \$ incluant les taxes est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 125372, 126682, 128047, 128536 et 131478;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mercier-Pfalzgraf architectes, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 390 053,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 125372, 126682, 128047, 128536 et 131478, au montant de 31 402,12 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant de 390 053,95 \$, incluant les taxes, au contrat du Groupe Atwill-Morin, dans le cadre du projet de réfection de la maçonnerie et de la fenestration phase 3, à la Maison du citoyen, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 421 456,07 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 3 548 879,73 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-001-05550	356 171,25 \$	Réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen – Réfection de la maçonnerie
04-13493	16 962,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 920,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-302

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - CONSTRUCTION SRL - AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À L'ARÉNA DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-567 du 8 juillet 2015, octroyait à la firme SRL Construction inc. un contrat pour un montant total de 265 130,44 \$ incluant les taxes, pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'accessibilité universelle à l'aréna Duchesnay;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 24 572,97 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 133197, 134069 et 135111, représentant les ordres de changements numéros 1, 2, 3, 5 et 6;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Mercier Pfalzgraph architectes et un ordre de changement numéro 4 a été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 7 677,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des ordres de changement recommandés par la firme Mercier Pfalzgraph architectes s'élève à ce jour à un montant de 32 250,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 7 677,57 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité

- entérine les délégations de pouvoir numéros 133197, 134069 et 135111 pour les ordres de changement numéros 1, 2, 3, 5 et 6 incluant des ordres de changement pour un montant de 24 572,97 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 7 677,57 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement numéro 4, dans le cadre du projet d'agrandissement et mise aux normes de l'accessibilité universelle à l'aréna Duchesnay, portant ainsi le total des ajustements à 32 250,54 \$.

Le coût total du contrat représente un montant de 297 380,98 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12034-003-05551	7 010,64 \$	Fonds de développement des communautés d'Aylmer - Aréna Duchesnay
04-13493	333,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	333,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-303

SOUSSION 2016 SI 045 - COUPE DES HAUTES HERBES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme à la firme PBS – 2740621 Canada ltée, 2032, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9 pour la coupe de hautes herbes pour les secteurs est et ouest pour une période de trois ans, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 89 774,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 1^{er} mars 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacun des secteurs.

Le contrat sera d'une durée de trois années débutant le 9 mai 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017, 2018 et 2019 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49450-521-05547	27 325,36 \$	Recouvrables de tiers – Environnement Entretien et réparation - Infrastructure
04-13493	1 301,36 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	1 298,11 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-304

**RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU BOULEVARD
SAINT-RAYMOND - NUMÉRO DU MARCHÉ 850877511**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur le ministère des Transports du Québec (L.R.Q., c. M-28), le ministère est en mesure de céder à la Ville de Gatineau l'entretien d'une partie de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville de Gatineau un marché à signer pour l'entretien général d'une partie du boulevard Saint-Raymond et du boulevard du Casino, comme indiqué au marché :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le marché proposé par le ministère des Transports pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- autorise le Service des travaux publics à renouveler tacitement pour deux périodes successives d'une année pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat numéro 850877511;
- autorise le Service des travaux publics à réaliser les travaux d'entretien, comme prévu au marché, à même les budgets d'opérations prévus;
- autorise le trésorier à verser les sommes perçues au poste budgétaire 01-82131 - Compensation du réseau routier;
- autorise le directeur du Service des travaux publics ou son représentant désigné à négocier la prochaine entente avec le ministère.

Adoptée

CE-2016-305

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-05 AU MONTANT DE 323 765,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2016, B-6 AU MONTANT DE 238 225,31 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 FÉVRIER 2016, B-07 AU MONTANT DE 348 670 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 FÉVRIER 2016, B-08 AU MONTANT DE 409 234,71 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 FÉVRIER 2016, B-09 AU MONTANT DE 743 716,83 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 5 MARS 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-05 au montant de 323 765,01 \$ pour la période du 31 janvier au 6 février 2016, B-06 au montant de 238 225,31 \$ pour la période du 7 au 13 février 2016, B-07 au montant de 348 670,50 \$ pour la période du 14 au 20 février 2016, B-08 au montant de 409 234,71 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2016, B-09 au montant de 743 716,83 \$ pour la période du 28 février au 5 mars 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2016-306

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-10 AU MONTANT DE 330 500,26 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2016, B-11 AU MONTANT DE 190 022,04 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 MARS 2016, B-12 AU MONTANT DE 98 827,82 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 MARS 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-10 au montant de 330 500,26 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2016, B-11 au montant de 190 022,04 \$ pour la période du 13 au 19 mars 2016, B-12 au montant de 98 827,82 \$ pour la période du 20 au 26 mars 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2016-307

SOUSSION 2016 SP 027 - FOURNITURE DE QUATRE VOITURES DE POLICE DE TYPE CIRCULATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., au 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour l'achat de quatre voitures de police au montant de 133 113,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 mars 2016, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16003-004-05552	121 550,33 \$	Programme de remplacement des véhicules et de la machinerie de police et du stationnement auto circulation (4)
04-13493	5 788,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 774,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-308

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - 5 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale du sport et de l'activité physique est une campagne de promotion provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Santé est une campagne de promotion provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés jumèle deux initiatives de promotion des saines habitudes de vie : soit le Défi Santé et la Journée nationale du sport et de l'activité physique afin de maximiser l'impact sur la population;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés veut faire bouger les citoyennes et les citoyens en offrant une programmation d'activités gratuites dans tous les secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés veut offrir aux citoyennes et aux citoyens l'opportunité de profiter gratuitement des bains libres, et ce, dans ses trois centres aquatiques en lien avec la programmation d'activités pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés veut offrir aux citoyennes et aux citoyens inscrits au Défi Santé l'opportunité de gagner des inscriptions à certains cours de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité invite les citoyens et les citoyennes à bouger le samedi 7 mai 2016, en prenant part aux activités qui seront offertes gratuitement dans chacun des secteurs de la ville, dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique.

De plus, ce comité mandate le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à mettre en œuvre la programmation et une dérogation au règlement de tarification, afin de permettre l'accès gratuitement aux bains libres dans les trois centres aquatiques, et ce, dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique.

Également, ce comité mandate le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à mettre en œuvre un concours et une dérogation au règlement de tarification, afin de permettre l'accès gratuit à cinq cours de la Ville, dont trois aquatiques et deux activités physiques, pour une durée d'une session et un abonnement au Centre sportif de Gatineau, et ce, dans le cadre de la campagne provinciale Défi Santé.

Ces gratuités représentent une perte de revenus évaluée à 950\$ selon la tarification actuelle.

Adoptée

CE-2016-309

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 POUR UN MONTANT TOTAL DE 662 994,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 662 994,35 \$ pour la période du 31 mars au 6 avril 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-310

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN POUR LES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME ACCEO SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2016 - 220 167,60 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme ACCEO pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc. seront échus à compter du 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme ACCEO Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc., 6100-75, rue Queen, Montréal, Québec, H3C 2N6, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour un montant de 220 167,60 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-05553	63 605,54 \$	Cour municipale – Entretien de logiciels
02-13310-555-05554	9 538,72 \$	Finances – Entretien de logiciels
02-70030-555-05555	112 075,38 \$	Gestion des inscriptions et cartes d'accès - Entretien de logiciels
02-30810-555-05556	13 263,17 \$	Général - Ateliers mécaniques –Entretien de logiciels
04-13493	9 574,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 110,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-311

**SOUSSION 2016 SI 048 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE
D'AMÉNAGEMENT DES MODES ACTIFS SUR LE BOULEVARD DE LUCERNE -
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'étude d'aménagement de modes actifs sur le boulevard de Lucerne, pour un montant total de 31 733,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-11001-008-05557	28 976,55 \$	Sentiers récréatifs - Divers sites PTI 2016 et boulevard de Lucerne
04-13493	1 380,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 376,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-312

**ENTÉRINER ET APPROUVER LE VERSEMENT DES SOMMES DÉCOULANT DE
LA SENTENCE ARBITRALE AU DOSSIER 2240-04/14011**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser le paiement de jugement issu d'un tribunal administratif ou judiciaire ou d'une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense excède 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au paiement de la sentence arbitrale dans le dossier 2240-02/14011 sera au-delà de la somme de 10 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à verser les sommes découlant de la sentence arbitrale au dossier 2240-04/14011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif